

## SÉANCE DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DU 16 OCTOBRE 2023

### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois le seize octobre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTF, 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-quatre sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le neuf octobre deux mille vingt-trois.

Neuf délégués ont donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15h.

À l'unanimité, M. **SCHINDLER**, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine, est désigné comme secrétaire de séance.

Le Comité,

**A approuvé** le procès-verbal du Comité d'administration du 26 juin 2023.

**Délibération n° 23-36** - Décision modificative n°1 de l'exercice 2023. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 23-37** - Adoption de la nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 23-38** - Fixation du mode de gestion des amortissements et des immobilisations. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 23-39** – Adoption du Règlement budgétaire et financier. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 23-40** – Versement de la redevance dite « d'investissement » R2<sub>2023</sub>. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 23-41** - Programme de coopération décentralisée au Togo. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 23-42** - Programme de coopération décentralisée à Madagascar. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 23-43** - Le Comité a pris acte du rapport des administrateurs du Sigeif sur l'activité de la SEML Sigeif Mobilités.

**Délibération n° 23-44** - Convention de partenariat pour la transition énergétique entre la Métropole du Grand Paris et le Sigeif. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 23-45** - Évolution du tableau des effectifs – création de postes. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 23-46** - Généralisation du recours de l'apprentissage. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 23-47** - Mise à jour du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) - Filière Administrative. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 23-48** - Adhésion du Sigeif à « Paris&Co ». *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 23-49** - Convention d'utilisation d'appuis du réseau de distribution publique de l'électricité entre le Sigeif, Enedis et NexLoop. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 23-50** - Remise à l'exploitant Rte de deux portions de canalisation de gaz hors service. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 23-51** - Convention de restitution de terrain entre la commune de Villepinte, Enedis et le Sigeif. *Approuvée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close à 16h30.

Mis en ligne sur le site Internet du Sigeif  
le 23 octobre 2023

Le Président du Syndicat  
**JEAN-JACQUES GUILLET**



Maire de Chaville

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 16 OCTOBRE 2023DÉLIBÉRATION N° 23-36OBJET :Décision modificative  
n°1 de l'exercice 2023

L'an deux mille vingt-trois le seize octobre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-quatre sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le neuf octobre deux mille vingt-trois.

Étaient présents :

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), PARENT (Bièvres), Mmes MARIAUD (Bois-Colombes), BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. MOUTY (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), LEJEUNE (Celle-Saint-Cloud), FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville (GPSO)), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI - CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), SOILIH (Courneuve), DUFÉU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), LEDEUR (Ermont), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mmes CHAVANON (Fresnes (GOSB)), BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), LE ROUX (Gentilly (GOSB)), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), Mmes DELBOSQ (Île-Saint-Denis), BONNIER (Issy-les-Moulineaux et GPSO), MM. OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURCIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. GERARD (Loges-en-Josas), DELAGNEAU (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvres), MM. HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOMAS (Marcoussis (CA Paris Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette (GPSO)), SCHEUER (Meudon (GPSO)), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), Mme d'ESTREMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), FOUILLET (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puteaux), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), COTTIN (Roissy-en-France), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis),

.../...

BRIQUET (Saint-Gratien), PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), TASTES (Sceaux), FORTIN (Sèvres (GPSO)), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), GHODBANE (Tremblay-en-France), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. VOLOVIK (Villaines-sous-Bois), CHEVALIER (Ville-d'Avray (GPSO)), FITAMANT (Villemombre), BEAUDEAU (Villepinte), AUGUSTE (Villiers-le-Bel), Mme HERMANN (Viroflay), M.BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. VALENTIN, délégué titulaire de Carrières-sur-Seine - Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le Fleury - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO - M. KANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan - M. THOREAU, délégué titulaire de Mandres-les-Roses - Mme VILLE-VALLEE, déléguée titulaire de Margency – M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. GIRAUD, délégué titulaire et M. BARONI, délégué suppléant de Montesson - M. CHAZAN, délégué titulaire d'Orsay et de la Communauté Paris Saclay - M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois - M. DANTAS, délégué titulaire de Saint-Cyr-l'Ecole - M. CAUSSIGNAC, délégué titulaire de Thiais - M. BROCHE, délégué titulaire de Vaires-sur-Marne - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. RARCHAERT, délégué titulaire de Villeneuve-la-Garenne - M. GREZE, délégué titulaire et M. PAVILLON, délégué suppléant de Villeparisis - M. LECOMTE, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine - M. TOULY, délégué titulaire de Wissous.

**Ont donné pouvoir :**

- Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont à M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort
- M. AUZANNET., délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France
- M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le Fleury à Mme HERMANN, déléguée titulaire de Viroflay
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. FITAMANT, délégué titulaire de Villemombre
- Mme VILLE-VALLEE, déléguée titulaire de Margency à M. AUGUSTE délégué titulaire de Villiers-le-Bel
- M. CHAZAN, délégué titulaire d'Orsay et de la Communauté Paris Saclay à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis

Accusé de réception en préfecture  
Paris Saclay  
Date de télétransmission : 27/10/2023  
Date de réception préfecture : 27/10/2023



- M. DANTAS, délégué titulaire de de Saint-Cyr-l'Ecole à M. ROSPINI-CLERICI, délégué titulaire du Chesnay-Rocquencourt
- M. RARCHAERT, délégué titulaire de Villeneuve-la-Garenne à M. DOUBLIC, délégué titulaire d'Asnières-sur-Seine
- M. TOULY, délégué titulaire de Wissous à M. LEROY, déléguée titulaire de Rungis

À l'unanimité, M. **SCHINDLER**, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine, est désigné comme secrétaire de séance.

#### L E C O M I T É ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 94-504 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux,

Vu la délibération n° 22-51 du 12 décembre 2022 portant approbation des orientations budgétaires pour l'exercice 2022,

Vu la délibération n° 23-01 du 06 février 2023 portant approbation du budget primitif de l'exercice 2023,

Vu la délibération n° 23-15 du 26 juin 2023 portant approbation du budget supplémentaire de l'exercice 2023,

A l'unanimité,

#### D É L I B È R E :

Article 1 : D'approuver le projet de décision modificative n°1 au budget 2023 du Sigeif conformément au tableau ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture 075-200050433-20231016-23-36-DE Date de télétransmission : 27/10/2023 Date de réception préfecture : 27/10/2023
--

## À la section de fonctionnement :

D/R	Chapitre	Nature	Libellé	Montant DM1 En €	Explications
D	011	60612	Électricité des bornes de recharge électrique	520 000,00	Augmentation des consommations d'électricité
D	014	7398	Reversements, Restitutions, Prélèvements Divers	6 000 000,00	Reversement TCFE : Régularisation 2022 et versement 2023
<b>TOTAL DEPENSES</b>				6 520 000,00	

D/R	Chapitre	Nature	Libellé	Montant DM1 En €	Explications
R	70	7088	Recettes d'exploitation des IRVE	520 000,00	Augmentation des recettes d'exploitation liées à l'extension du parc et à la hausse des utilisations.
R	73	7351	Recettes TCFE	6 000 000,00	Recettes perçues au titre de la TCFE : Régularisation 2022 et versement 2023
<b>TOTAL RECETTES</b>				6 520 000,00	



## À la section d'investissement :

D/R	Chapitre	Nature	Libellé	Montant DM1 en €	Explications
D	20	2031	AMI Rénovation thermique	-2 000 000	Imputation inscrite au Budget
D	204	2041482	AMI Rénovation thermique	+2 000 000	Nouvelle Imputation
D	204	2041482	Reversement de la R2 aux communes	326 032	Hausse des reversements au titre de la R2
D	204	2041582	Reversement de la R2 aux intercommunalités	113 508	Hausse des reversements au titre de la R2
D	23	2315	Installation de bornes électriques pour les collectivités adhérentes	165 000	Travaux d'installation de nouvelles bornes électriques
D	4581	4581...	Travaux d'enfouissement pour le compte de tiers	2 110 237,00	Ajustement des crédits pour la réalisation de travaux d'enfouissement (hors Basse Tension) pour le compte des communes
<b>TOTAL DEPENSES</b>				<b>2 714 777,00</b>	

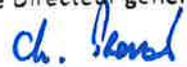
D/R	Chapitre	Nature	Libellé	Montant DM1 en €	Explications
R	013	1318	Subventions pour les Advenir bornes électriques	604 540	Réajustement du montant de la subvention
R	45...	4582...	Travaux d'enfouissement pour le compte de tiers	2 110 237,00	Remboursement des crédits pour la réalisation de travaux d'enfouissement (hors Basse Tension) pour le compte des communes
<b>TOTAL RECETTES</b>				<b>2 714 777,00</b>	

Article 2 – D'adopter la présentation par chapitre de la présente décision modificative, qui entraîne les ajustements comme suit :

Sections	Montant des crédits ouverts BP+BS 2023	DM n°1 en €	Montant des crédits ouverts après DM n°1
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	38 277 117,64	6 520 000,00	44 797 117,64
Recettes	38 277 117,64	6 520 000,00	44 797 117,64
INVESTISSEMENT			
Dépenses	69 522 907,49	2 714 777,00	72 237 684,49
Recettes	69 522 907,49	2 714 777,00	72 237 684,49
TOTAL			
TOTAL DEPENSES	107 800 025,13	9 234 777,00	117 034 802,13
TOTAL RECETTES	107 800 025,13	9 234 777,00	117 034 802,13

Le Président du Syndicat,  
**JEAN-JACQUES GUILLET**  
Maire de Chaville

Certifié exécutoire la présente délibération  
transmise à M. le Préfet de la Région  
Île-de-France, Préfet de Paris le  
et publiée sur le site internet du Sigeif le  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général,  
  
Christophe PROVOT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 16 OCTOBRE 2023DÉLIBÉRATION N° 23-37

## O B J E T

Adoption de la nomenclature  
comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024

L'an deux mille vingt-trois le seize octobre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-quatre sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le neuf octobre deux mille vingt-trois.

Étaient présents :

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), PARENT (Bièvres), Mmes MARIAUD (Bois-Colombes), BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. MOUTY (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), LEJEUNE (Celle-Saint-Cloud), FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville (GPSO)), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI - CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), SOILIH (Courneuve), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), LEDEUR (Ermont), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mmes CHAVANON (Fresnes (GOSB)), BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), LE ROUX (Gentilly (GOSB)), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), Mmes DELBOSQ (Île-Saint-Denis), BONNIER (Issy-les-Moulineaux et GPSO), MM. OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURVIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. GERARD (Loges-en-Josas), DELAGNEAU (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvres), MM. HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOMAS (Marcoussis (CA Paris Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette (GPSO)), SCHEUER (Meudon (GPSO)), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), Mme FEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), FOISSIN (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puteaux), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), COTTIN (Roissy-en-France), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis),

.../...

BRIQUET (Saint-Gratien), PICHERY (Saint-Martin-du-Terre), CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), TASTES (Sceaux), FORTIN (Sèvres (GPSO)), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), GHODBANE (Tremblay-en-France), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. VOLOVIK (Villaines-sous-Bois), CHEVALIER (Ville-d'Avray (GPSO)), FITAMANT (Villemonble), BEAUDEAU (Villepinte), AUGUSTE (Villiers-le-Bel), Mme HERMANN (Viroflay), M.BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. VALENTIN, délégué titulaire de Carrières-sur-Seine - Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le Fleury - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO - M. KANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan - M. THOREAU, délégué titulaire de Mandres-les-Roses - Mme VILLE-VALLEE, déléguée titulaire de Margency – M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. GIRAUD, délégué titulaire et M. BARONI, délégué suppléant de Montesson - M. CHAZAN, délégué titulaire d'Orsay et de la Communauté Paris Saclay - M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois - M. DANTAS, délégué titulaire de Saint-Cyr-l'Ecole - M. CAUSSIGNAC, délégué titulaire de Thiais - M. BROCHE, délégué titulaire de Vaires-sur-Marne - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. RARCHAERT, délégué titulaire de Villeneuve-la-Garenne - M. GREZE, délégué titulaire et M. PAVILLON, délégué suppléant de Villeparisis - M. LECOMTE, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine - M. TOULY, délégué titulaire de Wissous.

**Ont donné pouvoir :**

- Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont à M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort
- M. AUZANNET., délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France
- M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le Fleury à Mme HERMANN, déléguée titulaire de Viroflay
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. FITAMANT, délégué titulaire de Villemonble
- Mme VILLE-VALLEE, déléguée titulaire de Margency à M. AUGUSTE délégué titulaire de Villiers-le-Bel
- M. CHAZAN, délégué titulaire d'Orsay et de la Communauté Paris Saclay à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis

Accusé de réception en préfecture  
n° 19000000002301823-37-11  
Date de télétransmission : 27/10/2023  
Date de réception préfecture : 27/10/2023



- M. DANTAS, délégué titulaire de de Saint-Cyr-l'Ecole à M. ROSPINI-CLERICI, délégué titulaire du Chesnay-Rocquencourt
- M. RARCHAERT, délégué titulaire de Villeneuve-la-Garenne à M. DOUBLIC, délégué titulaire d'Asnières-sur-Seine
- M. TOULY, délégué titulaire de Wissous à M. LEROY, déléguée titulaire de Rungis

À l'unanimité, M. **SCHINDLER**, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine, est désigné comme secrétaire de séance.

#### LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-799 portant nouvelle organisation territoriale de la République, parue le 7 août 2015, et notamment son article 106,

Vu le décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Considérant l'accord de principe du comptable à l'application du référentiel M 57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (ci-joint)

À l'unanimité,

#### DÉLIBÈRE

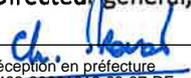
Article unique : adopte la nomenclature comptable M57 développé au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le Président du Syndicat,  
**JEAN-JACQUES GUILLET**  
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération  
transmise à M. le Préfet de la Région  
Île-de-France, Préfet de Paris le  
et publiée sur le site internet du Sigef le  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général,

  
Christophe PROVOT  
Accusé de réception en préfecture  
075-200950493-20231016-23-37-DE  
Date de dépôt : 27/10/2023  
Date de réception préfecture : 27/10/2023

Accusé de réception en préfecture  
075-200050433-20231016-23-37-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2023  
Date de réception préfecture : 27/10/2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 16 OCTOBRE 2023****DÉLIBÉRATION N° 23-38****OBJET :**

Fixation du mode de gestion des  
amortissements et des immobilisations

L'an deux mille vingt-trois le seize octobre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-quatre sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le neuf octobre deux mille vingt-trois.

**Étaient présents :**

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), PARENT (Bièvres), Mmes MARIAUD (Bois-Colombes), BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. MOUTY (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), LEJEUNE (Celle-Saint-Cloud), FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville (GPSO)), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI - CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), SOILHI (Courneuve), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), LEDEUR (Ermont), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mmes CHAVANON (Fresnes (GOSB)), BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), LE ROUX (Gentilly (GOSB)), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), Mmes DELBOSQ (Île-Saint-Denis), BONNIER (Issy-les-Moulineaux et GPSO), MM. OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. GERARD (Loges-en-Josas), DELAGNEAU (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvres), MM. HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOMAS (Marcoussis (CA Paris Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette (GPSO)), SCHEUER (Meudon (GPSO)), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montesson), M. SORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), M. ACCI (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), Mme LEHEMBRE

.../...

(Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puteaux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), COTTIN (Roissy-en-France), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), TASTES (Sceaux), FORTIN (Sèvres (GPSO)), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), GHODBANE (Tremblay-en-France), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. VOLOVIK (Villaines-sous-Bois), CHEVALIER (Ville-d'Avray (GPSO)), FITAMANT (Villemonble), BEAUDEAU (Villepinte), AUGUSTE (Villiers-le-Bel), Mme HERMANN (Viroflay), M. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. VALENTIN, délégué titulaire de Carrières-sur-Seine - Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le Fleury - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO - M. KANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan - M. THOREAU, délégué titulaire de Mandres-les-Roses - Mme VILLE-VALLEE, déléguée titulaire de Margency – M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. GIRAUD, délégué titulaire et M. BARONI, délégué suppléant de Montesson - M. CHAZAN, délégué titulaire d'Orsay et de la Communauté Paris Saclay - M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois - M. DANTAS, délégué titulaire de Saint-Cyr-l'Ecole - M. CAUSSIGNAC, délégué titulaire de Thiais - M. BROCHE, délégué titulaire de Vaires-sur-Marne - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. RARCHAERT, délégué titulaire de Villeneuve-la-Garenne - M. GREZE, délégué titulaire et M. PAVILLON, délégué suppléant de Villeparisis - M. LECOMTE, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine - M. TOULY, délégué titulaire de Wissous.

**Ont donné pouvoir :**

- Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont à M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort
- M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France
- M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le Fleury à Mme HERMANN, déléguée titulaire de Viroflay
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. FITAMANT, délégué titulaire de Villemonble
- Mme VILLE-VALLEE, déléguée titulaire de Margency à M. AUGUSTE, délégué titulaire de Villiers-le-Bel

Accusé de réception en préfecture  
75-99000433-20231018-23-38-D5  
Date de l'émission : 27/10/2023  
Date de réception préfecture : 27/10/2023



- 3 -

- M. CHAZAN, délégué titulaire d'Orsay et de la Communauté Paris Saclay à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- M. DANTAS, délégué titulaire de de Saint-Cyr-l'Ecole à M. ROSPINI-CLERICI, délégué titulaire du Chesnay-Rocquencourt
- M. RARCHAERT, délégué titulaire de Villeneuve-la-Garenne à M. DOUBLIC, délégué titulaire d'Asnières-sur-Seine
- M. TOULY, délégué titulaire de Wissous à M. LEROY, déléguée titulaire de Rungis

À l'unanimité, M. **SCHINDLER**, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine, est désigné comme secrétaire de séance.

#### LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-799 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, parue le 7 août 2015, et notamment son article 106,

Vu le décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la délibération n° 2023-37 du conseil syndical du 16 octobre 2023 portant sur l'adoption de la nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Considérant le passage à la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour le SIGEIF,

À l'unanimité,

#### DÉLIBÈRE :

1. Article premier : Abroge la délibération n°96-38 du 2 décembre 1996, la délibération n°06-16 du 26 juin 2006, la délibération n°16-32 du 27 Juin 2016 du comité d'administration 27 juin 2016, la délibération n°16-62 du 9 décembre 2016.
2. Article 2 : Fixe les durées d'amortissement suivantes :

Accusé de réception en préfecture  
075-200050433-20231016-23-38-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2023  
Date de réception préfecture : 27/10/2023

*Immobilisations incorporelles*

Logiciels 2 ans

*Immobilisation corporelles*

Appareils de laboratoire 5 ans

Bâtiment légers 10 ans

Coffre-fort 20 ans

Équipements de cuisine 20 ans

Installations électriques et téléphoniques 15 ans

Installations et appareils de chauffage 15 ans

Matériel classique 8 ans

Matériel de bureau électrique ou électronique 5 ans

Matériel et outillage d'incendie 7 ans

Matériel informatique 3 ans

Mobilier 10 ans

Véhicules légers 5 ans

Véhicules de type industriel 8 ans

Installations techniques du Sigeif 15 ans

Réseaux Irve 15 ans

Installations photovoltaïques 20 ans

Operations d'enfouissement inachevées, non mises en concession 1 an

Frais d'études, de recherche et développement en cas de réussite du projet 5 ans

Frais d'études, de recherche et développement en cas d'échec du projet 1 an

Subventions d'investissement versées (Compte 204)

Subventions d'équipement versées finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études 5 ans

Subventions d'équipement versées finançant des biens immobiliers ou des installations 15 ans

Subventions d'équipement versées finançant des projets particuliers  
Durée d'utilisation attendue de l'immobilisation qu'elle finance

Subventions d'équipement versées finançant des projets d'infrastructure d'intérêt national 30 ans

3. Article 3 : Fixe à 1 500 € TTC le coût unitaire d'un bien afin qu'il soit considéré de faible valeur.

4. Article 4 : Décide de calculer l'amortissement pour chaque manière linéaire au *prorata temporis*, conformément aux règles définies par la nomenclature M57.

Accusé de réception en préfecture  
075-200050433-20231016-23-38-DE  
Date de l'émission : 27/10/2023  
Date de réception préfecture : 27/10/2023



5. Article 5 : Décide de prendre la date de mandatement comme date de mise en service de l'immobilisation à amortir par mesure de simplification.
6. Article 6 : Décide d'aménager la règle du *prorata temporis* pour les biens de faible valeur afin qu'ils soient amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition.
7. Article 7 : Dit que ces durées s'appliqueront aux acquisitions réalisées dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 les amortissements en cours à cette date restant sans changement.

---

Le Président du Syndicat,  
**JEAN-JACQUES GUILLET**  
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération  
transmise à M. le Préfet de la Région  
Île-de-France, Préfet de Paris le  
et publiée sur le site internet du Sigeif le  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général,

Christophe PROVOT

Accusé de réception en préfecture  
075-200050433-20231016-23-38-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2023  
Date de réception préfecture : 27/10/2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 16 OCTOBRE 2023DÉLIBÉRATION N° 23-39OBJET :

Règlement budgétaire et financier

L'an deux mille vingt-trois le seize octobre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-quatre sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le neuf octobre deux mille vingt-trois.

Étaient présents :

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), PARENT (Bièvres), Mmes MARIAUD (Bois-Colombes), BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. MOUTY (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), LEJEUNE (Celle-Saint-Cloud), FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville (GPSO)), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI - CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), SOILIH (Courneuve), DUFÉU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLAWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), LEDEUR (Ermont), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mmes CHAVANON (Fresnes (GOSB)), BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), LE ROUX (Gentilly (GOSB)), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), Mmes DELBOSQ (Île-Saint-Denis), BONNIER (Issy-les-Moulineaux et GPSO), MM. OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. GERARD (Loges-en-Josas), DELAGNEAU (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvres), MM. HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOMAS (Marcoussis (CA Paris Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette (GPSO)), SCHEUER (Meudon (GPSO)), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), M. LAGOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GÉRARD (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), FOISY (Le Plessis-Robinson),

.../...

PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD ( Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), COTTIN (Roissy-en-France), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), TASTES (Sceaux), FORTIN (Sèvres (GPSO)), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), GHODBANE (Tremblay-en-France), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. VOLOVIK (Villaines-sous-Bois), CHEVALIER (Ville-d'Avray (GPSO)), FITAMANT (Villemomble), BEAUDEAU (Villepinte), AUGUSTE (Villiers-le-Bel), Mme HERMANN (Viroflay), M.BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. VALENTIN, délégué titulaire de Carrières-sur-Seine - Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le Fleury - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO - M. KANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan - M. THOREAU, délégué titulaire de Mandres-les-Roses - Mme VILLE-VALLEE, déléguée titulaire de Margency – M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. GIRAUD, délégué titulaire et M. BARONI, délégué suppléant de Montesson - M. CHAZAN, délégué titulaire d'Orsay et de la Communauté Paris Saclay - M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois - M. DANTAS, délégué titulaire de Saint-Cyr-l'Ecole - M. CAUSSIGNAC, délégué titulaire de Thiais - M. BROCHE, délégué titulaire de Vaires-sur-Marne - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. RARCHAERT, délégué titulaire de Villeneuve-la-Garenne - M. GREZE, délégué titulaire et M. PAVILLON, délégué suppléant de Villeparisis - M. LECOMTE, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine - M. TOULY, délégué titulaire de Wissous.

**Ont donné pouvoir :**

- Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont à M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort
- M. AUZANNET., délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France
- M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le Fleury à Mme HERMANN, déléguée titulaire de Viroflay
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. FITAMANT, délégué titulaire de Villemomble
- Mme VILLE-VALLEE, déléguée titulaire de Margency à M. AUGUSTE délégué titulaire de Villiers-le-Bel



- M. CHAZAN, délégué titulaire d'Orsay et de la Communauté Paris Saclay à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- M. DANTAS, délégué titulaire de de Saint-Cyr-l'Ecole à M. ROSPINI-CLERICI, délégué titulaire du Chesnay-Rocquencourt
- M. RARCHAERT, délégué titulaire de Villeneuve-la-Garenne à M. DOUBLIC, délégué titulaire d'Asnières-sur-Seine
- M. TOULY, délégué titulaire de Wissous à M. LEROY, déléguée titulaire de Rungis

À l'unanimité, M. **SCHINDLER**, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine, est désigné comme secrétaire de séance.

#### LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-799 portant nouvelle organisation territoriale de la République, parue le 7 août 2015, et notamment son article 106,

Vu le décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la délibération n° 2023-37 du conseil syndical du 16 octobre 2023 portant sur l'adoption de la nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Vu le projet de règlement budgétaire et financier en annexe,

Considérant le passage à la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour le SIGEIF,

À l'unanimité,

DÉLIBÈRE

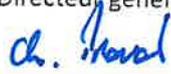
1. Article unique : Adopte le règlement budgétaire et financier annexé

Le Président du Syndicat,  
**JEAN-JACQUES GUILLET**  
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération  
transmise à M. le Préfet de la Région  
Île-de-France, Préfet de Paris le  
et publiée sur le site internet du Sigeif le  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général,

  
Christophe PROVOT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 16 OCTOBRE 2023****DÉLIBÉRATION N° 23-40****OBJET :**

Versement de la Redevance dite  
« d'investissement »  
R2<sub>2023</sub>

L'an deux mille vingt-trois le seize octobre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-quatre sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le neuf octobre deux mille vingt-trois.

**Étaient présents :**

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), PARENT (Bièvres), Mmes MARIAUD (Bois-Colombes), BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. MOUTY (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), LEJEUNE (Celle-Saint-Cloud), FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville (GPSO)), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI - CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), SOILIH (Courneuve), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), LEDEUR (Ermont), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mmes CHAVANON (Fresnes (GOSB)), BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), LE ROUX (Gentilly (GOSB)), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), Mmes DELBOSQ (Île-Saint-Denis), BONNIER (Issy-les-Moulineaux et GPSO), MM. OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. GERARD (Loges-en-Josas), DELAGNEAU (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvres), MM. HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOMAS (Marcoussis (CA Paris Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette (GPSO)), SCHEUER (Meudon (GPSO)), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montfermeil), M. SORBA (Montfermeil), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), M. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), Mme LEHEMBRE

.../...

(Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puteaux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), COTTIN (Roissy-en-France), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), TASTES (Sceaux), FORTIN (Sèvres (GPSO)), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), GHODBANE (Tremblay-en-France), GAUDUCHEAU (Varves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. VOLOVIK (Villaines-sous-Bois), CHEVALIER (Ville-d'Avray (GPSO)), FITAMANT (Villemonble), BEAUDEAU (Villepinte), AUGUSTE (Villiers-le-Bel), Mme HERMANN (Viroflay), M. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. VALENTIN, délégué titulaire de Carrières-sur-Seine - Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le Fleury - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO - M. KANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan - M. THOREAU, délégué titulaire de Mandres-les-Roses - Mme VILLE-VALLEE, déléguée titulaire de Margency – M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. GIRAUD, délégué titulaire et M. BARONI, délégué suppléant de Montesson - M. CHAZAN, délégué titulaire d'Orsay et de la Communauté Paris Saclay - M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois - M. DANTAS, délégué titulaire de Saint-Cyr-l'Ecole - M. CAUSSIGNAC, délégué titulaire de Thiais - M. BROCHE, délégué titulaire de Vaires-sur-Marne - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. RARCHAERT, délégué titulaire de Villeneuve-la-Garenne - M. GREZE, délégué titulaire et M. PAVILLON, délégué suppléant de Villeparisis - M. LECOMTE, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine - M. TOULY, délégué titulaire de Wissous.

**Ont donné pouvoir :**

- Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont à M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort
- M. AUZANNET., délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France
- M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le Fleury à Mme HERMANN, déléguée titulaire de Viroflay
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. FITAMANT, délégué titulaire de Villemonble
- Mme VILLE-VALLEE, déléguée titulaire de Margency à M. AUGUSTE, délégué titulaire de Villiers-le-Bel

Accusé de réception en préfecture  
06/05/2023 14:43  
Date de télétransmission : 27/10/2023  
Date de réception préfecture : 27/10/2023

**Etat définitif des travaux d'investissement  
d'Éclairage Public et d'effacement des réseaux concédés à Enedis  
financés par les communes et le Sigeif et mandatés en 2021**



SERVICE PUBLIC  
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ  
ET DES ÉNERGIES LOCALES

Délibération n° 2023-12 (suite)

Etat prévu à l'article 2 de l'annexe 1 du cahier des charges.

Termes I et B de la référence R2 qui sera versée par Enedis au Sigeif en 2023

- 4 -

Validé en CS du 22/05/2023

Code Insee	Commune	Terme "I" 2021 (euros HT)	Terme "B" 2021 (euros HT)	R2 2023
	SIGEIF		1830014,12	841806,50 €
93005	AULLNAY-SOUS-BOIS	464785,60	0,00	73671,25 €
91044	BALLAINVILLIERS	0,00	0,00	0,00 €
91064	Bièvres	184956,08	0,00	29316,63 €
93007	BLANC-MESNIL (LE)	392594,90	0,00	62228,60 €
78073	BOIS-D'ARCY	202062,21	0,00	32028,05 €
94004	BOISSY-SAINT-LEGER	54154,90	0,00	8583,87 €
77055	BROU-SUR-CHANTERINE	0,00	0,00	0,00 €
78124	CARRIERES-SUR-SEINE	6955,20	0,00	1102,44 €
78126	LA CELLE SAINT CLOUD	0,00	0,00	0,00 €
91136	CHAMPLAN	0,00	0,00	0,00 €
78146	CHATOU	508911,61	0,00	80665,48 €
92022	CHAVILLE	160496,18	0,00	25439,59 €
77108	CHELLES	0,00	0,00	0,00 €
94019	CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE	184075,71	0,00	29177,08 €
78158	LE CHESNAY / ROCQUENCOURT	388541,72	0,00	61586,15 €
77139	COURTRY	180411,86	0,00	28596,34 €
78190	CROISSY-SUR-SEINE	367835,50	0,00	58304,09 €
91215	ÉPINAY-SOUS-SENART	285079,40	0,00	45186,76 €
78242	FONTENAY-LE-FLEURY	38014,50	0,00	6025,52 €
93032	GAGNY	108817,53	0,00	17248,22 €
92033	GARCHES	595411,24	0,00	94376,18 €
78322	JOUY-EN-JOSAS	74772,00	0,00	11851,80 €
94044	LIMEIL-BREVANNES	0,00	0,00	0,00 €
93046	LIVRY-GARGAN	220507,24	0,00	34951,69 €
78322	Loges-en-Josas (Les)	96648,75	0,00	15319,40 €
91345	LONGJUMEAU	0,00	0,00	0,00 €
78358	MAISONS-LAFFITTE	89532,63	0,00	14191,45 €
94047	MANDRES-LES-ROSES	83403,58	0,00	13219,96 €
91363	MARCOUSSIS	296361,75	0,00	46975,08 €
95369	MARGENCY	7987,15	0,00	1266,01 €
92047	MARNES-LA-COQUETTE	131529,62	0,00	20848,22 €
94048	MAROLLES-EN-BRIE	257835,10	0,00	40868,38 €
91377	MASSY	554316,49	0,00	87862,42 €
92048	MEUDON	776451,06	0,00	123072,06 €
77294	MITRY-MORY	67025,13	0,00	10623,88 €
78418	MONTESSON	188138,28	0,00	29821,02 €
93047	MONTFERMEIL	18969,70	0,00	3006,81 €
91432	MORANGIS	31641,08	0,00	5015,30 €
93049	NEUILLY-PLAISANCE	0,00	0,00	0,00 €
93051	NOISY-LE-GRAND	1047901,39	0,00	166098,53 €
91458	NOZAY	0,00	0,00	0,00 €
94055	Ormesson-Sur-Marne	0,00	0,00	0,00 €
91471	ORSAY	32193,47	0,00	5102,85 €
94056	PERIGNY-SUR-YERRES	0,00	0,00	0,00 €
93062	RAINCY (LE)	0,00	0,00	0,00 €
92063	RUEIL-MALMAISON	733499,41	0,00	116263,97 €
92064	SAINT-CLOUD	56035,22	0,00	8881,91 €
78545	SAINT-CYR-L'ÉCOLE	124323,33	0,00	19705,98 €
91587	SAULX LES CHARTREUX	0,00	0,00	0,00 €
77450	SERVON	31289,02	0,00	4959,49 €
93071	SEVRAN	284558,99	0,00	45104,27 €
92072	SEVRES	0,00	0,00	0,00 €
93073	<b>TREMBLAY-EN-FRANCE</b>	<b>37079,86</b>	0,00	5877,38 €
77479	VAIRES SUR MARNE	0,00	0,00	0,00 €
92076	VAUCRESSON	395867,44	0,00	62747,32 €
93074	VAUJOURS	17315,20	0,00	2744,56 €
78640	VELIZY-VILLACOUBLAY	265153,92	0,00	42028,46 €
91645	VERRIERES LE BUISSON	123199,88	0,00	19527,91 €
78646	VERSAILLES	1122656,01	0,00	177947,58 €
78650	VESINET (LE)	0,00	0,00	0,00 €
92077	<b>VILLE D'AVRAY*</b>	<b>195334,57</b>	0,00	30961,68 €
91661	VILLEBON SUR YVETTE	86723,11	0,00	13746,12 €
77514	VILLEPARISIS	237857,15	0,00	37701,76 €
93078	VILLEPINTE	347527,62	0,00	55085,17 €
78686	VIROFLAY	125461,17	0,00	19886,33 €
91689	WISSOUS	0,00	0,00	0,00 €
	67	<b>12282200,46</b>	<b>1830014,12</b>	<b>2788607,50 €</b>

(\*) : En attente de justificatifs complémentaires

(\*\*) : Pas de travaux déclarés

$$R2 = (0,5 B + 0,2 I) \times (1 + Pc/Pd) \times (FA2) \times (0,01 D + 0,1)$$

Pc : population de la concession au 31 décembre 2022:

**1457180**

Particularité de la concession Sigeif :

- Pd = Pc : **1457180**

- FA2 : **1,15**

- Plafond du "I" **6546266,68**

- D : durée de la concession

**30 ans**

*Ing\_déc 2022 (actualisée)*

$$(1 + Pc/Pd) \times FA2 =$$

**2,30**

$$(0,01 \times D + 0,1) =$$

**0,40**

$$R2 = 0,184 I$$

$$+ 0,46 B$$

**R2 2023 Electricité (Arrêtée) =**

**2788607,50 €**

R2 2023 (partie I) =

1946801,00 €

Accusé de réception en préfecture  
075-200050433-20231016-23-40-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2023  
Date de réception préfecture : 27/10/2023



- M. CHAZAN, délégué titulaire d'Orsay et de la Communauté Paris Saclay à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- M. DANTAS, délégué titulaire de de Saint-Cyr-l'Ecole à M. ROSPINI-CLERICI, délégué titulaire du Chesnay-Rocquencourt
- M. RARCHAERT, délégué titulaire de Villeneuve-la-Garenne à M. DOUBLIC, délégué titulaire d'Asnières-sur-Seine
- M. TOULY, délégué titulaire de Wissous à M. LEROY, déléguée titulaire de Rungis

À l'unanimité, M. **SCHINDLER**, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine, est désigné comme secrétaire de séance.

#### LE C O M I T É,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique du 18 octobre 2019 et notamment son annexe 1, article 2 § 2.3 concernant la redevance R2 dite « d'investissement »,

Vu le budget du Syndicat,

À l'unanimité,

#### D É L I B È R E

Article 1 : Le montant de la redevance d'investissement dite « R2 » perçu par le Sigeif, pour l'année 2023, au titre des travaux ayant fait l'objet d'un mandatement au cours de l'exercice 2021, est de 2 788 607,50 euros.

Article 2 : Cette redevance est à reverser aux collectivités maîtres d'ouvrage des travaux, selon la répartition définie dans le tableau joint à la présente délibération.

Article 3 : Le montant correspondant sera imputé au chapitre 204, articles 2041482 et 2041582 du budget 2023 du Syndicat.

Accusé de réception en préfecture  
075-200050433-20231016-23-40-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2023  
Date de réception préfecture : 27/10/2023



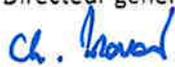
Délibération n° 23-40 (suite)

- 5 -

Le Président du Syndicat,  
**JEAN-JACQUES GUILLET**  
Maire de Chaville

---

Certifié exécutoire la présente délibération  
transmise à M. le Préfet de la Région  
Île-de-France, Préfet de Paris le  
et publiée sur le site internet du Sigeif le  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général,  
  
**Christophe PROVOT**

Accusé de réception en préfecture  
075-200050433-20231016-23-40-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2023  
Date de réception préfecture : 27/10/2023

Accusé de réception en préfecture  
075-200050433-20231016-23-40-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2023  
Date de réception préfecture : 27/10/2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 16 OCTOBRE 2023DÉLIBÉRATION N° 23-41OBJET :

Programme de coopération  
décentralisée  
au Togo

L'an deux mille vingt-trois le seize octobre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-quatre sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le neuf octobre deux mille vingt-trois.

Étaient présents :

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), PARENT (Bièvres), Mmes MARIAUD (Bois-Colombes), BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. MOUTY (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), LEJEUNE (Celle-Saint-Cloud), FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville (GPSO)), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI - CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), SOILHI (Courneuve), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), LEDEUR (Ermont), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mmes CHAVANON (Fresnes (GOSB)), BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), LE ROUX (Gentilly (GOSB)), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), Mmes DELBOSQ (Île-Saint-Denis), BONNIER (Issy-les-Moulineaux et GPSO), MM. OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. GERARD (Loges-en-Josas), DELAGNEAU (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvres), MM. HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOMAS (Marcoussis (CA Paris Saclay)), D'ALLEMAGNE (Mantes-la-Jolie (GPSO)), SCHEUER (Meudon (GPSO)), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montesson), SCORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec),

.../...

FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), COTTIN (Roissy-en-France), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), TASTES (Sceaux), FORTIN (Sèvres (GPSO)), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), GHODBANE (Tremblay-en-France), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. VOLOVIK (Villaines-sous-Bois), CHEVALIER (Ville-d'Avray (GPSO)), FITAMANT (Villemombre), BEAUDEAU (Villepinte), AUGUSTE (Villiers-le-Bel), Mme HERMANN (Viroflay), M. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. VALENTIN, délégué titulaire de Carrières-sur-Seine - Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le Fleury - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO - M. KANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan - M. THOREAU, délégué titulaire de Mandres-les-Roses - Mme VILLE-VALLEE, déléguée titulaire de Margency - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. GIRAUD, délégué titulaire et M. BARONI, délégué suppléant de Montesson - M. CHAZAN, délégué titulaire d'Orsay et de la Communauté Paris Saclay - M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois - M. DANTAS, délégué titulaire de Saint-Cyr-l'Ecole - M. CAUSSIGNAC, délégué titulaire de Thiais - M. BROCHE, délégué titulaire de Vaires-sur-Marne - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. RARCHAERT, délégué titulaire de Villeneuve-la-Garenne - M. GREZE, délégué titulaire et M. PAVILLON, délégué suppléant de Villeparisis - M. LECOMTE, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine - M. TOULY, délégué titulaire de Wissous.

**Ont donné pouvoir :**

- Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont à M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort
- M. AUZANNET., délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France
- M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le Fleury à Mme HERMANN, déléguée titulaire de Viroflay
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. FITAMANT, délégué titulaire de Villemombre
- Mme VILLE-VALLEE, déléguée titulaire de Margency à M. AUGUSTE, délégué titulaire de Villiers-le-Bel

Accusé de réception en préfecture  
075-200050433-20231016-23-41-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2023  
Date de présentation au conseil : 27/10/2023



- M. CHAZAN, délégué titulaire d'Orsay et de la Communauté Paris Saclay à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- M. DANTAS, délégué titulaire de de Saint-Cyr-l'Ecole à M. ROSPINI-CLERICI, délégué titulaire du Chesnay-Rocquencourt
- M. RARCHAERT, délégué titulaire de Villeneuve-la-Garenne à M. DOUBLIC, délégué titulaire d'Asnières-sur-Seine
- M. TOULY, délégué titulaire de Wissous à M. LEROY, déléguée titulaire de Rungis

À l'unanimité, M. **SCHINDLER**, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine, est désigné comme secrétaire de séance.

#### LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1115-1,

La commission de Coopération décentralisée du Sigeif du 18 septembre 2023 entendue,

Vu la demande de l'association « SEVES » concernant son programme PASPEVO « Projet d'Amélioration des Services Publics Essentiels de la Ville de Vogan » au **Togo**,

Considérant l'avis favorable de la commission de coopération décentralisée du 18 Septembre 2023,

À l'unanimité,

#### DÉLIBÈRE :

Article premier : Approuve la convention relative à l'attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association « SEVES » et autorise le Président à la signer.

**Article 2 :** Le montant de la subvention au titre de la coopération décentralisée sera imputé au budget du Sigeif pour l'exercice 2023 et suivants, article 204 21.

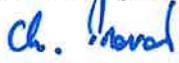
**Article 3 :** Le Comité est régulièrement tenu informé de la mise en œuvre effective des actions de coopération décentralisée.

Le Président du Syndicat,  
**JEAN-JACQUES GUILLET**  
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération  
transmise à M. le Préfet de la Région  
Île-de-France, Préfet de Paris le  
et publiée sur le site internet du Sigeif le  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général,

  
Christophe PROVOT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 16 OCTOBRE 2023DÉLIBÉRATION N° 23-42OBJET :

Programme de coopération  
décentralisée à Madagascar

L'an deux mille vingt-trois le seize octobre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-quatre sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le neuf octobre deux mille vingt-trois.

Étaient présents :

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), PARENT (Bièvres), Mmes MARIAUD (Bois-Colombes), BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. MOUTY (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), LEJEUNE (Celle-Saint-Cloud), FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville (GPSO)), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI - CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), SOILIH (Courneuve), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), LEDEUR (Ermont), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mmes CHAVANON (Fresnes (GOSB)), BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), LE ROUX (Gentilly (GOSB)), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), Mmes DELBOSQ (Île-Saint-Denis), BONNIER (Issy-les-Moulineaux et GPSO), MM. OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. GERARD (Loges-en-Josas), DELAGNEAU (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvres), MM. HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOMAS (Marcoussis (CA Paris Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette (GPSO)), SCHEUER (Meudon (GPSO)), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Morsang-sur-Seine), M. SORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), M. LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), Mme LEHEMBRE

.../...

(Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD ( Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), COTTIN (Roissy-en-France), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), TASTES (Sceaux), FORTIN (Sèvres (GPSO)), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), GHODBANE (Tremblay-en-France), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. VOLOVIK (Villaines-sous-Bois), CHEVALIER (Ville-d'Avray (GPSO)), FITAMANT (Villemonble), BEAUDEAU (Villepinte), AUGUSTE (Villiers-le-Bel), Mme HERMANN (Viroflay), M.BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. VALENTIN, délégué titulaire de Carrières-sur-Seine - Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le Fleury - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO - M. KANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan - M. THOREAU, délégué titulaire de Mandres-les-Roses - Mme VILLE-VALLEE, déléguée titulaire de Margency – M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. GIRAUD, délégué titulaire et M. BARONI, délégué suppléant de Montesson - M. CHAZAN, délégué titulaire d'Orsay et de la Communauté Paris Saclay - M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois - M. DANTAS, délégué titulaire de Saint-Cyr-l'Ecole - M. CAUSSIGNAC, délégué titulaire de Thiais - M. BROCHE, délégué titulaire de Vaires-sur-Marne - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. RARCHAERT, délégué titulaire de Villeneuve-la-Garenne - M. GREZE, délégué titulaire et M. PAVILLON, délégué suppléant de Villeparisis - M. LECOMTE, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine - M. TOULY, délégué titulaire de Wissous.

**Ont donné pouvoir :**

- Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont à M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort
- M. AUZANNET., délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France
- M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le Fleury à Mme HERMANN, déléguée titulaire de Viroflay
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. FITAMANT, délégué titulaire de Villemonble
- Mme VILLE-VALLEE, déléguée titulaire de Margency à M. AUGUSTE, délégué titulaire de Villiers-le-Bel

Accusé de réception en préfecture  
00430430446  
Date de télétransmission : 27/10/2023  
Date de réception préfecture : 27/10/2023



- M. CHAZAN, délégué titulaire d'Orsay et de la Communauté Paris Saclay à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- M. DANTAS, délégué titulaire de de Saint-Cyr-l'Ecole à M. ROSPINI-CLERICI, délégué titulaire du Chesnay-Rocquencourt
- M. RARCHAERT, délégué titulaire de Villeneuve-la-Garenne à M. DOUBLIC, délégué titulaire d'Asnières-sur-Seine
- M. TOULY, délégué titulaire de Wissous à M. LEROY, déléguée titulaire de Rungis

À l'unanimité, M. **SCHINDLER**, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine, est désigné comme secrétaire de séance.

#### LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1115-1,

La Commission de Coopération décentralisée du Sigeif du 18 septembre 2023 entendue,

Vu la demande de l'association « CODEGAZ » concernant son programme Biogaz de construction de biodigesteurs domestiques dans la région de Fianarantsoa à Madagascar.

Considérant l'avis favorable de la commission de coopération décentralisée du 18 Septembre 2023,

À l'unanimité,

#### D É L I B È R E :

Article premier : Approuve la convention relative à l'attribution d'une subvention de 28 888 euros à l'association « CODEGAZ » et autorise le Président à la signer.

Article 2 : Le montant de la subvention au titre de la coopération décentralisée sera imputé au budget du Sigeif pour l'exercice 2023 et suivants, article 204 21.

Article 3 : Le Comité est régulièrement tenu informé de la mise en œuvre effective des actions de coopération décentralisée.

Le Président du Syndicat,  
**JEAN-JACQUES GUILLET**  
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération  
transmise à M. le Préfet de la Région  
Île-de-France, Préfet de Paris le  
et publiée sur le site internet du Sigeif le  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général,

  
Christophe PROVOT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 16 OCTOBRE 2023****DÉLIBÉRATION N° 23-43****OBJET :**

SEML Sigeif Mobilités  
Rapport des administrateurs du Sigeif

L'an deux mille vingt-trois le seize octobre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-quatre sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le neuf octobre deux mille vingt-trois.

**Étaient présents :**

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), PARENT (Bièvres), Mmes MARIAUD (Bois-Colombes), BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. MOUTY (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), LEJEUNE (Celle-Saint-Cloud), FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville (GPSO)), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI - CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), SOILIH (Courneuve), DUFÉU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), LEDEUR (Ermont), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mmes CHAVANON (Fresnes (GOSB)), BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), LE ROUX (Gentilly (GOSB)), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), Mmes DELBOSQ (Île-Saint-Denis), BONNIER (Issy-les-Moulineaux et GPSO), MM. OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSI (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. GERARD (Loges-en-Josas), DELAGNEAU (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvres), MM. HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOMAS (Marcoussis (CA Paris Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette (GPSO)), SCHEUER (Meudon (GPSO)), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montignion), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), M. TROTTIER (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), Mme LEHEMBRE

.../...

(Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), COTTIN (Roissy-en-France), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), TASTES (Sceaux), FORTIN (Sèvres (GPSO)), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), GHODBANE (Tremblay-en-France), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. VOLOVIK (Villaines-sous-Bois), CHEVALIER (Ville-d'Avray (GPSO)), FITAMANT (Villemomble), BEAUDEAU (Villepinte), AUGUSTE (Villiers-le-Bel), Mme HERMANN (Viroflay), M.BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. VALENTIN, délégué titulaire de Carrières-sur-Seine - Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le Fleury - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO - M. KANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan - M. THOREAU, délégué titulaire de Mandres-les-Roses - Mme VILLE-VALLEE, déléguée titulaire de Margency – M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. GIRAUD, délégué titulaire et M. BARONI, délégué suppléant de Montesson - M. CHAZAN, délégué titulaire d'Orsay et de la Communauté Paris Saclay - M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois - M. DANTAS, délégué titulaire de Saint-Cyr-l'Ecole - M. CAUSSIGNAC, délégué titulaire de Thiais - M. BROCHE, délégué titulaire de Vaires-sur-Marne - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. RARCHAERT, délégué titulaire de Villeneuve-la-Garenne - M. GREZE, délégué titulaire et M. PAVILLON, délégué suppléant de Villeparisis - M. LECOMTE, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine - M. TOULY, délégué titulaire de Wissous.

**Ont donné pouvoir :**

- Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont à M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort
- M. AUZANNET., délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France
- M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le Fleury à Mme HERMANN, déléguée titulaire de Viroflay
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. FITAMANT, délégué titulaire de Villemomble
- Mme VILLE-VALLEE, déléguée titulaire de Margency à M. AUGUSTE, délégué titulaire de Villiers-le-Bel



- M. CHAZAN, délégué titulaire d'Orsay et de la Communauté Paris Saclay à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- M. DANTAS, délégué titulaire de de Saint-Cyr-l'Ecole à M. ROSPINI-CLERICI, délégué titulaire du Chesnay-Rocquencourt
- M. RARCHAERT, délégué titulaire de Villeneuve-la-Garenne à M. DOUBLIC, délégué titulaire d'Asnières-sur-Seine
- M. TOULY, délégué titulaire de Wissous à M. LEROY, déléguée titulaire de Rungis

À l'unanimité, M. **SCHINDLER**, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine, est désigné comme secrétaire de séance.

**L E C O M I T É,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1524-5,

Vu les statuts de la SEML Sigeif Mobilités,

Vu le rapport des administrateurs du Sigeif sur l'activité de cette société en 2022,

À l'unanimité,

**D É L I B È R E :**

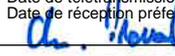
**Article unique :** Prend acte du rapport des administrateurs du Sigeif sur l'activité de la SEML Sigeif Mobilités en 2022.

Le Président du Syndicat,  
**JEAN-JACQUES GUILLET**  
Maire de Chaville

Certifié exécutoire la présente délibération  
transmise à M. le Préfet de la Région  
Île-de-France, Préfet de Paris le  
et publiée sur le site internet du Sigeif le  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,

Le 27/10/2023  
Date de télétransmission : 27/10/2023  
Date de réception préfecture : 27/10/2023

  
**Christophe PROVOT**

Accusé de réception en préfecture  
075-200050433-20231016-23-43-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2023  
Date de réception préfecture : 27/10/2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 16 OCTOBRE 2023DÉLIBÉRATION N° 23-44OBJET :

Convention de partenariat pour la  
transition énergétique entre la  
Métropole du Grand Paris et le Sigeif

L'an deux mille vingt-trois le seize octobre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-quatre sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le neuf octobre deux mille vingt-trois.

Étaient présents :

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), PARENT (Bièvres), Mmes MARIAUD (Bois-Colombes), BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. MOUTY (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), LEJEUNE (Celle-Saint-Cloud), FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville (GPSO)), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI - CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), SOILIH (Courneuve), DUFÉU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), LEDEUR (Ermont), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mmes CHAVANON (Fresnes (GOSB)), BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), LE ROUX (Gentilly (GOSB)), AUBERT (L'Hay-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), Mmes DELBOSQ (Île-Saint-Denis), BONNIER (Issy-les-Moulineaux et GPSO), MM. OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSI (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. GERARD (Loges-en-Josas), DELAGNEAU (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvres), MM. HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOMAS (Marcoussis (CA Paris Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette (GPSO)), SCHEUER (Meudon (GPSO)), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montfermeil (M. TSORBA (Montlignon)), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec),

.../...

FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), COTTIN (Roissy-en-France), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), PICHERY (Saint-Martin-du-Terre), CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), TASTES (Sceaux), FORTIN (Sèvres (GPSO)), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), GHODBANE (Tremblay-en-France), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. VOLOVIK (Villaines-sous-Bois), CHEVALIER (Ville-d'Avray (GPSO)), FITAMANT (Villemombre), BEAUDEAU (Villepinte), AUGUSTE (Villiers-le-Bel), Mme HERMANN (Viroflay), M. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. VALENTIN, délégué titulaire de Carrières-sur-Seine - Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le Fleury - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO - M. KANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan - M. THOREAU, délégué titulaire de Mandres-les-Roses - Mme VILLE-VALLEE, déléguée titulaire de Margency - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. GIRAUD, délégué titulaire et M. BARONI, délégué suppléant de Montesson - M. CHAZAN, délégué titulaire d'Orsay et de la Communauté Paris Saclay - M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois - M. DANTAS, délégué titulaire de Saint-Cyr-l'Ecole - M. CAUSSIGNAC, délégué titulaire de Thiais - M. BROCHE, délégué titulaire de Vaires-sur-Marne - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. RARCHAERT, délégué titulaire de Villeneuve-la-Garenne - M. GREZE, délégué titulaire et M. PAVILLON, délégué suppléant de Villeparisis - M. LECOMTE, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine - M. TOULY, délégué titulaire de Wissous.

**Ont donné pouvoir :**

- Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont à M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort
- M. AUZANNET., délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France
- M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le Fleury à Mme HERMANN, déléguée titulaire de Viroflay
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. FITAMANT, délégué titulaire de Villemombre
- Mme VILLE-VALLEE, déléguée titulaire de Margency à M. AUGUSTE, délégué titulaire de Villiers-le-Bel

Accusé de réception en préfecture  
075-200050433-20231016-23-44-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2023  
Date de réception en préfecture



- M. CHAZAN, délégué titulaire d'Orsay et de la Communauté Paris Saclay à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- M. DANTAS, délégué titulaire de de Saint-Cyr-l'Ecole à M. ROSPINI-CLERICI, délégué titulaire du Chesnay-Rocquencourt
- M. RARCHAERT, délégué titulaire de Villeneuve-la-Garenne à M. DOUBLIC, délégué titulaire d'Asnières-sur-Seine
- M. TOULY, délégué titulaire de Wissous à M. LEROY, déléguée titulaire de Rungis

À l'unanimité, M. **SCHINDLER**, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine, est désigné comme secrétaire de séance.

#### L E C O M I T É ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de partenariat pour la transition énergétique entre la Métropole du Grand Paris et le Sigeif,

Vu l'avis favorable du Bureau,

À l'unanimité,

#### D É L I B È R E :

Article 1<sup>er</sup> : Approuve la convention de partenariat pour la transition énergétique entre la Métropole du Grand Paris et le Sigeif.

Article 2 : Autorise le Président à signer ladite convention.

Article 3 : Autorise le Président à accomplir tous les actes et toutes diligences nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Le Président du Syndicat,  
**JEAN-JACQUES GUILLET**  
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération  
transmise à M. le Préfet de la Région  
Île-de-France, Préfet de Paris le  
et publiée sur le site internet du Sigeif le  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général,

  
Christophe PROVOT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 16 OCTOBRE 2023****DÉLIBÉRATION N° 23-45****OBJET :**

Évolution du tableau des  
effectifs – création de postes

L'an deux mille vingt-trois le seize octobre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-quatre sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le neuf octobre deux mille vingt-trois.

**Étaient présents :**

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), PARENT (Bièvres), Mmes MARIAUD (Bois-Colombes), BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. MOUTY (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), LEJEUNE (Celle-Saint-Cloud), FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville (GPSO)), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI - CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), SOILIH (Courneuve), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), LEDEUR (Ermont), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mmes CHAVANON (Fresnes (GOSB)), BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), LE ROUX (Gentilly (GOSB)), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), Mmes DELBOSQ (Île-Saint-Denis), BONNIER (Issy-les-Moulineaux et GPSO), MM. OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. GERARD (Loges-en-Josas), DELAGNEAU (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvres), MM. HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOMAS (Marcoussis (CA Paris Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette (GPSO)), SCHEUER (Meudon (GPSO)), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montmorency), M. SORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), ACCI (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), Mme LEHEMBRE

Accusé de réception en préfecture  
N° 2023-03-2023-1623-45  
Date de télétransmission : 27/10/2023  
Date de réception planifié : 27/10/2023

(Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puteaux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), COTTIN (Roissy-en-France), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), TASTES (Sceaux), FORTIN (Sèvres (GPSO)), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), GHODBANE (Tremblay-en-France), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. VOLOVIK (Villaines-sous-Bois), CHEVALIER (Ville-d'Avray (GPSO)), FITAMANT (Villemonble), BEAUDEAU (Villepinte), AUGUSTE (Villiers-le-Bel), Mme HERMANN (Viroflay), M. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. VALENTIN, délégué titulaire de Carrières-sur-Seine - Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le Fleury - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO - M. KANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan - M. THOREAU, délégué titulaire de Mandres-les-Roses - Mme VILLE-VALLEE, déléguée titulaire de Margency – M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. GIRAUD, délégué titulaire et M. BARONI, délégué suppléant de Montesson - M. CHAZAN, délégué titulaire d'Orsay et de la Communauté Paris Saclay - M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois - M. DANTAS, délégué titulaire de Saint-Cyr-l'Ecole - M. CAUSSIGNAC, délégué titulaire de Thiais - M. BROCHE, délégué titulaire de Vaires-sur-Marne - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. RARCHAERT, délégué titulaire de Villeneuve-la-Garenne - M. GREZE, délégué titulaire et M. PAVILLON, délégué suppléant de Villeparisis - M. LECOMTE, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine - M. TOULY, délégué titulaire de Wissous.

**Ont donné pouvoir :**

- Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont à M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort
- M. AUZANNET., délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France
- M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le Fleury à Mme HERMANN, déléguée titulaire de Viroflay
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. FITAMANT, délégué titulaire de Villemonble
- Mme VILLE-VALLEE, déléguée titulaire de Margency à M. AUGUSTE, délégué titulaire de Villiers-le-Bel



- M. CHAZAN, délégué titulaire d'Orsay et de la Communauté Paris Saclay à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- M. DANTAS, délégué titulaire de de Saint-Cyr-l'Ecole à M. ROSPINI-CLERICI, délégué titulaire du Chesnay-Rocquencourt
- M. RARCHAERT, délégué titulaire de Villeneuve-la-Garenne à M. DOUBLIC, délégué titulaire d'Asnières-sur-Seine
- M. TOULY, délégué titulaire de Wissous à M. LEROY, déléguée titulaire de Rungis

À l'unanimité, M. **SCHINDLER**, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine, est désigné comme secrétaire de séance.

#### LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses L.332-8 et L.332-9,

Vu les délibérations n°15-07 du 9 février 2015 et n°18-22 du 25 juin 2018 relatives à la création d'un emploi permanent d'ingénieur principal et autorisant le recrutement sur cet emploi permanent d'un agent contractuel,

Vu le tableau des effectifs du Syndicat,

Considérant l'évolution des activités du Syndicat, et plus particulièrement les enjeux liés au développement du système d'informations du Sigeif par l'administration d'un entrepôt de données, ainsi que la nécessité de favoriser les échanges de données entre applications numériques.

Considérant le besoin de mettre en œuvre les orientations stratégiques en matière d'énergies renouvelables, de porter, d'accompagner et de décliner avec efficience les projets solaires photovoltaïques avec les collectivités adhérentes,

Considérant que la technicité des emplois considérés et leur spécificité justifient qu'il puisse être procédé au recrutement d'agents contractuels sur ces postes pour occuper ces emplois permanents,

Considérant qu'il est nécessaire d'étendre les grades de référence du poste d'ingénieur en énergies renouvelables et de récupération créé par délibération n°15-07 du 9 février 2015,

Considérant que le tableau des effectifs du Sigeif doit faire l'objet d'une mise à jour compte tenu des nécessités du service et de l'évolution de carrière des agents de l'établissement pouvant bénéficier d'un avancement de grade, par la création de deux

Accusé de réception en préfecture  
075-200050433-20231016-23-45-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2023  
Date de mise en ligne : 27/10/2023

- 4 -

emplois d'ingénieur territorial principal et d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe,

À l'unanimité,

**D É L I B È R E :**

**Article 1** : Il est créé un poste d'administrateur de bases de données pour la direction des services techniques et un poste de chef de projets « solaires photovoltaïques » pour la direction de la transition énergétique et de l'innovation.



<b>Emploi affectation</b>	<b>Nature des fonctions et motif du recrutement</b>	<b>Grade de référence</b>	<b>Niveau de rémunération</b>	<b>Niveau de recrutement</b>
<i>Administrateur de bases de données</i>	<i>Assurer le développement du système d'informations du Sigeif par l'administration d'un entrepôt de données Assurer le chargement des données, mettre en œuvre des flux de récupération et d'intégration des données et utiliser les API des contributeurs afin d'alimenter cet entrepôt de données Permettre les échanges de données entre applications Proposer et développer de nouvelles actions et des nouveaux outils en lien avec les activités du Sigeif</i>	<i>Ingénieur</i>	<i>Mini : IB 444 / IM 390 Maxi : IB 821 / IM 673</i>	<i>Ingénieur ou Master II en informatique</i>
<i>Chef de projets « solaires photovoltaïques »</i>	<i>Piloter des projets solaires en toitures, ombrières et au sol : planifications techniques et financière, suivi des chantiers, collecte des données et suivi des performances des installations Coordination et suivi /des différents acteurs et partenaires des projets. Assurer une veille active technique et réglementaire Apporter un appui à la Direction sur les autres projets d'énergies renouvelables</i>	<i>Ingénieur Ingénieur principal</i>	<i>Mini : IB 444 / IM 390 Maxi : IB 1015 / IM 821</i>	<i>Bac+5 spécialisé en énergie renouvelable ou solaire photovoltaïque, avec des expériences significatives dans la conduite de projets complexes.</i>

**Article 2 : Autorise**

Le Président du Sigeif à pourvoir au recrutement d'un administrateur de bases de données et d'un chef de projets « solaires photovoltaïques », soit par des agents titulaires, soit à défaut par des agents contractuels sur le fondement de l'article L.332-8.2 du code général de la fonction publique, pour les besoins du service et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'est pu être recruté.

Préfecture de la Seine-Saint-Denis  
Date de télétransmission : 27/10/2023  
Date de réception préfecture : 27/10/2023

Article 3 : Il est créé deux emplois d'ingénieur territorial principal et un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Article 4 : L'emploi d'ingénieur Énergies renouvelables et de récupération, créé par délibération n°15-07 du 9 février 2015, peut être pourvu par un ingénieur ou un ingénieur principal (Mini : IB 444 / IM 390, Maxi : IB 1015 / IM 821).

Article 5 : Le tableau des effectifs est modifié et les crédits inscrits au Budget.

Le Président du Syndicat,  
**JEAN-JACQUES GUILLET**  
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération  
transmise à M. le Préfet de la Région  
Île-de-France, Préfet de Paris le  
et publiée sur le site internet du Sigeif le  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général,



Christophe PROVOT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 16 OCTOBRE 2023DÉLIBÉRATION N° 23-46OBJET :

Généralisation du recours de  
l'apprentissage

L'an deux mille vingt-trois le seize octobre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-quatre sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le neuf octobre deux mille vingt-trois.

Étaient présents :

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), PARENT (Bièvres), Mmes MARIAUD (Bois-Colombes), BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. MOUTY (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), LEJEUNE (Celle-Saint-Cloud), FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville (GPSO)), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI - CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), SOILIHI (Courneuve), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), LEDEUR (Ermont), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mmes CHAVANON (Fresnes (GOSB)), BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), LE ROUX (Gentilly (GOSB)), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), Mmes DELBOSQ (Île-Saint-Denis), BONNIER (Issy-les-Moulineaux et GPSO), MM. OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. GERARD (Loges-en-Josas), DELAGNEAU (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvres), MM. HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOMAS (Marcoussis (CA Paris Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette (GPSO)), SCHEUER (Meudon (GPSO)), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Morsang-sur-Seine), M. SORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), M. GERBIER (Noisy-le-Sec), TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), Fournes (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), Mme LEHEMBRE

.../...

(Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), COTTIN (Roissy-en-France), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), TASTES (Sceaux), FORTIN (Sèvres (GPSO)), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), GHODBANE (Tremblay-en-France), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. VOLOVIK (Villaines-sous-Bois), CHEVALIER (Ville-d'Avray (GPSO)), FITAMANT (Villemonble), BEAUDEAU (Villepinte), AUGUSTE (Villiers-le-Bel), Mme HERMANN (Viroflay), M. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. VALENTIN, délégué titulaire de Carrières-sur-Seine - Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le Fleury - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO - M. KANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan - M. THOREAU, délégué titulaire de Mandres-les-Roses - Mme VILLE-VALLEE, déléguée titulaire de Margency – M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. GIRAUD, délégué titulaire et M. BARONI, délégué suppléant de Montesson - M. CHAZAN, délégué titulaire d'Orsay et de la Communauté Paris Saclay - M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois - M. DANTAS, délégué titulaire de Saint-Cyr-l'Ecole - M. CAUSSIGNAC, délégué titulaire de Thiais - M. BROCHE, délégué titulaire de Vaires-sur-Marne - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. RARCHAERT, délégué titulaire de Villeneuve-la-Garenne - M. GREZE, délégué titulaire et M. PAVILLON, délégué suppléant de Villeparisis - M. LECOMTE, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine - M. TOULY, délégué titulaire de Wissous.

**Ont donné pouvoir :**

- Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont à M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort
- M. AUZANNET., délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France
- M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le Fleury à Mme HERMANN, déléguée titulaire de Viroflay
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. FITAMANT, délégué titulaire de Villemonble
- Mme VILLE-VALLEE, déléguée titulaire de Margency à M. AUGUSTE, délégué titulaire de Villiers-le-Bel

Accusé de réception en préfecture  
N° 2023-43672  
Date de télétransmission : 27/10/2023  
Date de réception préfecture : 27/10/2023



- M. CHAZAN, délégué titulaire d'Orsay et de la Communauté Paris Saclay à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- M. DANTAS, délégué titulaire de de Saint-Cyr-l'Ecole à M. ROSPINI-CLERICI, délégué titulaire du Chesnay-Rocquencourt
- M. RARCHAERT, délégué titulaire de Villeneuve-la-Garenne à M. DOUBLIC, délégué titulaire d'Asnières-sur-Seine
- M. TOULY, délégué titulaire de Wissous à M. LEROY, déléguée titulaire de Rungis

À l'unanimité, M. **SCHINDLER**, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine, est désigné comme secrétaire de séance.

## L E C O M I T É ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code du travail, et en particulier les articles L. 6211-1 et suivants, les articles D. 6211-2 et suivants,

Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n°2006-779 du 3 juillet 2006 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-280 du 28 février 2022 relatif aux modalités de versement aux centres de formation des apprentis des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant par le Centre national de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du comité social territorial,

Considérant que le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage (article L. 6221-1 du code du travail). L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation,

Accusé de réception en préfecture  
075-200050433-20231016-23-46-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2023  
Date de réception préfecture : 27/10/2023

- 4 -

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,

Considérant que la rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit,

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui,

Considérant que le Sigeif s'est déjà autorisé à recourir à l'apprentissage dans les secteurs administratif et financier, communication, juridique, services techniques, concessions et innovation, transition énergétique et innovation,

Considérant qu'il est proposé de recourir à l'apprentissage dans tous les domaines de compétences du Sigeif, lorsque les conditions d'un bon accueil et accompagnement le permettent, sur des missions qualifiantes et d'une nature très concrète, qui sont utiles au Sigeif,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article 1 : Décide de recourir à l'apprentissage sur l'ensemble des champs de compétences et domaines d'intervention du Sigeif ;

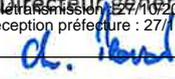
Article 2 : Autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.

Le Président du Syndicat,  
**JEAN-JACQUES GUILLET**  
Maire de Chaville

.....  
Certifié exécutoire la présente délibération  
transmise à M. le Préfet de la Région  
Île-de-France, Préfet de Paris le  
et publiée sur le site internet du Sigeif le  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,

075-200050433-20231016-23-46-DE  
Date de transmission : 27/10/2023  
Date de réception préfecture : 27/10/2023

  
**Christophe PROVOT**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 16 OCTOBRE 2023****DÉLIBÉRATION N° 23-47****OBJET :**

Mise à jour du Régime Indemnitare  
tenant compte des Fonctions, des  
Sujétions, de l'Expertise et de  
l'Engagement Professionnel  
(RIFSEEP)  
Filière Administrative

L'an deux mille vingt-trois le seize octobre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-quatre sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le neuf octobre deux mille vingt-trois.

**Étaient présents :**

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), PARENT (Bièvres), Mmes MARIAUD (Bois-Colombes), BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. MOUTY (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), LEJEUNE (Celle-Saint-Cloud), FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville (GPSO)), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI - CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), SOILIH (Courneuve), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), LEDEUR (Ermont), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mmes CHAVANON (Fresnes (GOSB)), BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), LE ROUX (Gentilly (GOSB)), AUBERT (L'Hay-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), Mmes DELBOSQ (Île-Saint-Denis), BONNIER (Issy-les-Moulineaux et GPSO), MM. OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. GERARD (Loges-en-Josas), DELAGNEAU (Longjumeau (Paris Saclay)), Mme BOUY (Louvres), MM. HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Lafitte), THOMAS (Marcoussis (CA Paris Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette (GPSO)),

.../...

SCHEUER (Meudon (GPSO)), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), COTTIN (Roissy-en-France), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), TASTES (Sceaux), FORTIN (Sèvres (GPSO)), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), GHODBANE (Tremblay-en-France), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. VOLOVIK (Villaines-sous-Bois), CHEVALIER (Ville-d'Avray (GPSO)), FITAMANT (Villemomble), BEAUDEAU (Villepinte), AUGUSTE (Villiers-le-Bel), Mme HERMANN (Viroflay), M. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. VALENTIN, délégué titulaire de Carrières-sur-Seine - Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le Fleury - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO - M. KANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan - M. THOREAU, délégué titulaire de Mandres-les-Roses - Mme VILLE-VALLEE, déléguée titulaire de Margency – M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. GIRAUD, délégué titulaire et M. BARONI, délégué suppléant de Montesson - M. CHAZAN, délégué titulaire d'Orsay et de la Communauté Paris Saclay - M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois - M. DANTAS, délégué titulaire de Saint-Cyr-l'Ecole - M. CAUSSIGNAC, délégué titulaire de Thiais - M. BROCHE, délégué titulaire de Vaires-sur-Marne - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. RARCHAERT, délégué titulaire de Villeneuve-la-Garenne - M. GREZE, délégué titulaire et M. PAVILLON, délégué suppléant de Villeparisis - M. LECOMTE, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine - M. TOULY, délégué titulaire de Wissous.

**Ont donné pouvoir :**

- Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont à M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort
- M. AUZANNET., délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France
- M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le Fleury à Mme HERMANN, déléguée titulaire de Viroflay
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. FITAMANT, délégué titulaire de Villemomble

<p>Accusé de réception en préfecture 075-200050433-20231016-23-47-DE Date de télétransmission : 27/10/2023 Date de réception préfecture : 27/10/2023</p>
--



- Mme VILLE-VALLEE, déléguée titulaire de Margency à M. AUGUSTE délégué titulaire de Villiers-le-Bel
- M. CHAZAN, délégué titulaire d'Orsay et de la Communauté Paris Saclay à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- M. DANTAS, délégué titulaire de de Saint-Cyr-l'Ecole à M. ROSPINI-CLERICI, délégué titulaire du Chesnay-Rocquencourt
- M. RARCHAERT, délégué titulaire de Villeneuve-la-Garenne à M. DOUBLIC, délégué titulaire d'Asnières-sur-Seine
- M. TOULY, délégué titulaire de Wissous à M. LEROY, déléguée titulaire de Rungis

À l'unanimité, M. **SCHINDLER**, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine, est désigné comme secrétaire de séance.

#### LE COMITÉ,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 714-4 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique d'État,

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'arrêté ministériel du 23 novembre 2022 pris pour l'application au corps des administrateurs de l'État des dispositions du décret du n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État,

Vu la délibération n°16-21 du 11 avril 2016 portant mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour certaines catégories de personnels,

Vu l'avis du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de gestion de la petite couronne d'Ile-de-France, en date du 14 septembre 2023,

À l'unanimité,

### D É L I B È R E :

Article 1 : L'article 6 de la délibération n° 16-21 relatif aux plafonds annuels de l'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle (IFSE) des différents groupes de fonction est modifié pour ce qui concerne le cadre d'emploi des administrateurs.

Les plafonds annuels de l'IFSE applicables aux administrateurs territoriaux de chaque groupe de fonctions sont établis comme suit :

FILIERES	CADRES D'EMPLOIS	GROUPES	PLAFONDS ANNUEL DE L'IFSE
ADMINISTRATIVE	ADMINISTRATEURS	1	63 000 €
		2	57 200 €
		3	51 200 €
		4	45400 €

Les groupes de fonctions de la filière administrative sont précisés en annexe 1 de la présente délibération.

Article 2 : L'article 10 de la délibération n° 16-21 relatif aux plafonds annuels du complément indemnitaire des différents groupes de fonction définis dans le cadre de l'IFSE, est modifié en ce qui concerne le cadre d'emploi des administrateurs territoriaux.

Les plafonds annuels du complément indemnitaire sont fixés, pour chacun des groupes de fonctions des administrateurs territoriaux, comme suit :

FILIERES	CADRES D'EMPLOIS	GROUPES	PLAFONDS ANNUEL DU CIA
ADMINISTRATIVE	ADMINISTRATEURS	1	15 750 €
		2	14 300 €
		3	11 350 €
		4	11 350 €

Accusé de réception en préfecture  
075-2001090-20231016-23-47-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2023  
Date de réception préfecture : 27/10/2023



Article 3 – Les autres dispositions de la délibération n°16-21 du 11 avril 2016 demeurent inchangées.

Le Président du Syndicat,  
**JEAN-JACQUES GUILLET**  
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération  
transmise à M. le Préfet de la Région  
Île-de-France, Préfet de Paris le  
et publiée sur le site internet du Sigeif le  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général,  
  
Christophe PROVOT

Accusé de réception en préfecture  
075-200050433-20231016-23-47-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2023  
Date de réception préfecture : 27/10/2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 16 OCTOBRE 2023****DÉLIBÉRATION N° 23-48****OBJET :**

Adhésion du Sigeif  
« Paris&Co »

L'an deux mille vingt-trois le seize octobre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-quatre sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le neuf octobre deux mille vingt-trois.

**Étaient présents :**

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), PARENT (Bièvres), Mmes MARIAUD (Bois-Colombes), BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. MOUTY (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), LEJEUNE (Celle-Saint-Cloud), FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville (GPSO)), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI - CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), SOILHI (Courneuve), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), LEDEUR (Ermont), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mmes CHAVANON (Fresnes (GOSB)), BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), LE ROUX (Gentilly (GOSB)), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), Mmes DELBOSQ (Île-Saint-Denis), BONNIER (Issy-les-Moulineaux et GPSO), MM. OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. GERARD (Loges-en-Josas), DELAGNEAU (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvres), MM. HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOMAS (Marcoussis (CA Paris Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette (GPSO)), SCHEUER (Meudon (GPSO)), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), AGOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), Mme LEHEMBRE

.../...

(Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), COTTIN (Roissy-en-France), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), TASTES (Sceaux), FORTIN (Sèvres (GPSO)), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), GHODBANE (Tremblay-en-France), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. VOLOVIK (Villaines-sous-Bois), CHEVALIER (Ville-d'Avray (GPSO)), FITAMANT (Villemonble), BEAUDEAU (Villepinte), AUGUSTE (Villiers-le-Bel), Mme HERMANN (Viroflay), M. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. VALENTIN, délégué titulaire de Carrières-sur-Seine - Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le Fleury - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO - M. KANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan - M. THOREAU, délégué titulaire de Mandres-les-Roses - Mme VILLE-VALLEE, déléguée titulaire de Margency – M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. GIRAUD, délégué titulaire et M. BARONI, délégué suppléant de Montesson - M. CHAZAN, délégué titulaire d'Orsay et de la Communauté Paris Saclay - M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois - M. DANTAS, délégué titulaire de Saint-Cyr-l'Ecole - M. CAUSSIGNAC, délégué titulaire de Thiais - M. BROCHE, délégué titulaire de Vaires-sur-Marne - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. RARCHAERT, délégué titulaire de Villeneuve-la-Garenne - M. GREZE, délégué titulaire et M. PAVILLON, délégué suppléant de Villeparisis - M. LECOMTE, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine - M. TOULY, délégué titulaire de Wissous.

**Ont donné pouvoir :**

- Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont à M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort
- M. AUZANNET., délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France
- M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le Fleury à Mme HERMANN, déléguée titulaire de Viroflay
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. FITAMANT, délégué titulaire de Villemonble
- Mme VILLE-VALLEE, déléguée titulaire de Margency à M. AUGUSTE, délégué titulaire de Villiers-le-Bel

Accusé de réception en préfecture  
07/10/2023 09:43:00  
Date de télétransmission : 27/10/2023  
Date de réception préfecture : 27/10/2023



- M. CHAZAN, délégué titulaire d'Orsay et de la Communauté Paris Saclay à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- M. DANTAS, délégué titulaire de de Saint-Cyr-l'Ecole à M. ROSPINI-CLERICI, délégué titulaire du Chesnay-Rocquencourt
- M. RARCHAERT, délégué titulaire de Villeneuve-la-Garenne à M. DOUBLIC, délégué titulaire d'Asnières-sur-Seine
- M. TOULY, délégué titulaire de Wissous à M. LEROY, déléguée titulaire de Rungis

À l'unanimité, M. **SCHINDLER**, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine, est désigné comme secrétaire de séance.

## LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu les statuts de l'association « Paris et Compagnie » (nom commercial « Paris&Co) dont le siège social est situé 157 Boulevard MacDonald 75019 Paris.

Considérant que Paris & Co a notamment pour objet, « *le développement d'une culture d'innovation sur le territoire visant à favoriser l'émergence, la promotion, l'intégration et la diffusion de services, technologies, de pratiques innovantes* ».

Considérant la culture d'innovation du Sigeif et son ambition de la renforcer encore dans les mois qui viennent,

Considérant qu'en accord avec le système de représentation adopté par Paris&Co, le Sigeif portera l'une des deux voix du collège 2.

Vu le budget du Sigeif,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article premier : Approuve l'adhésion du Sigeif à « Paris&Co »

Article 2 : Précise que le montant de la cotisation annuelle sera imputé à l'article 6281 des budgets 2023 et suivants.

Le Président du Syndicat,  
**JEAN-JACQUES GUILLET**  
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération  
transmise à M. le Préfet de la Région  
Île-de-France, Préfet de Paris le  
et publiée sur le site internet du Sigeif le  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général,  
  
**Christophe PROVOT**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 16 OCTOBRE 2023DÉLIBÉRATION N° 23-49OBJET :

Convention d'utilisation  
d'appuis du réseau de  
distribution publique de  
l'électricité entre le Sigeif,  
Enedis et NexLoop

L'an deux mille vingt-trois le seize octobre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-quatre sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le neuf octobre deux mille vingt-trois.

Étaient présents :

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), PARENT (Bièvres), Mmes MARIAUD (Bois-Colombes), BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. MOUTY (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), LEJEUNE (Celle-Saint-Cloud), FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville (GPSO)), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI - CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), SOILHI (Courneuve), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), LEDEUR (Ermont), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mmes CHAVANON (Fresnes (GOSB)), BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), LE ROUX (Gentilly (GOSB)), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), Mmes DELBOSQ (Île-Saint-Denis), BONNIER (Issy-les-Moulineaux et GPSO), MM. OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. GERARD (Loges-en-Josas), DELAGNEAU (Longjumeau (CA Paris Saclay)), Mme BOUY (Louvres), MM. HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELANSKI (Maisons-Alfort), THOMAS (Marcoussis (CA Paris Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette (GPSO)), SCHEUER (Meudon (GPSO)), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA

.../...

(Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), COTTIN (Roissy-en-France), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), TASTES (Sceaux), FORTIN (Sèvres (GPSO)), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), GHODBANE (Tremblay-en-France), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. VOLOVIK (Villaines-sous-Bois), CHEVALIER (Ville-d'Avray (GPSO)), FITAMANT (Villemombre), BEAUDEAU (Villepinte), AUGUSTE (Villiers-le-Bel), Mme HERMANN (Viroflay), M.BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. VALENTIN, délégué titulaire de Carrières-sur-Seine - Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le Fleury - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO - M. KANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan - M. THOREAU, délégué titulaire de Mandres-les-Roses - Mme VILLE-VALLEE, déléguée titulaire de Margency – M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. GIRAUD, délégué titulaire et M. BARONI, délégué suppléant de Montesson - M. CHAZAN, délégué titulaire d'Orsay et de la Communauté Paris Saclay - M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois - M. DANTAS, délégué titulaire de Saint-Cyr-l'Ecole - M. CAUSSIGNAC, délégué titulaire de Thiais - M. BROCHE, délégué titulaire de Vaires-sur-Marne - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. RARCHAERT, délégué titulaire de Villeneuve-la-Garenne - M. GREZE, délégué titulaire et M. PAVILLON, délégué suppléant de Villeparisis - M. LECOMTE, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine - M. TOULY, délégué titulaire de Wissous.

**Ont donné pouvoir :**

- Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont à M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort
- M. AUZANNET., délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France
- M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le Fleury à Mme HERMANN, déléguée titulaire de Viroflay
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. FITAMANT, délégué titulaire de Villemombre

Accusé de réception en préfecture  
075-200050433-20231016-23-49-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2023  
Date de dépôt en préfecture : 27/10/2023



- Mme VILLE-VALLEE, déléguée titulaire de Margency à M. AUGUSTE délégué titulaire de Villiers-le-Bel
- M. CHAZAN, délégué titulaire d'Orsay et de la Communauté Paris Saclay à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- M. DANTAS, délégué titulaire de de Saint-Cyr-l'Ecole à M. ROSPINI-CLERICI, délégué titulaire du Chesnay-Rocquencourt
- M. RARCHAERT, délégué titulaire de Villeneuve-la-Garenne à M. DOUBLIC, délégué titulaire d'Asnières-sur-Seine
- M. TOULY, délégué titulaire de Wissous à M. LEROY, déléguée titulaire de Rungis

À l'unanimité, M. **SCHINDLER**, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine, est désigné comme secrétaire de séance.

## LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés, conclu avec Enedis et EDF Commerce,

Vu l'article 3 du cahier des charges du contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs règlementés,

Considérant l'intérêt pour la société NexLoop de disposer, pour le déploiement d'un réseau de communications électroniques sur la commune du Blanc-Mesnil, des supports du réseau électrique basse tension de distribution publique situés sur cette commune de la concession,

À l'unanimité,

## D É L I B È R E :

Article premier : Sont approuvés les termes de la convention d'usage et de répartition de Préseau de distribution publique de l'électricité entre le Sigeif, Enedis et NexLoop.

Accusé de réception en préfecture  
Mise en ligne sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)  
Date de télétransmission : 27/10/2023  
Date de réception préfecture : 27/10/2023

Article 2 : Autorise son Président à signer cette convention au nom du Sigeif.

Le Président du Syndicat,  
**JEAN-JACQUES GUILLET**  
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération  
transmise à M. le Préfet de la Région  
Île-de-France, Préfet de Paris le  
et publiée sur le site internet du Sigeif le  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général,

  
\_\_\_\_\_  
Christophe PROVOT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 16 OCTOBRE 2023****DÉLIBÉRATION N° 23-50****OBJET :**

Remise à l'exploitant Rte  
de deux portions de canalisation de gaz  
hors service

L'an deux mille vingt-trois le seize octobre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-quatre sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le neuf octobre deux mille vingt-trois.

**Étaient présents :**

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), PARENT (Bièvres), Mmes MARIAUD (Bois-Colombes), BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. MOUTY (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), LEJEUNE (Celle-Saint-Cloud), FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville (GPSO)), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI - CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), SOILIH (Courneuve), DUFÉU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), LEDEUR (Ermont), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mmes CHAVANON (Fresnes (GOSB)), BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), LE ROUX (Gentilly (GOSB)), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), Mmes DELBOSQ (Île-Saint-Denis), BONNIER (Issy-les-Moulineaux et GPSO), MM. OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. GERARD (Loges-en-Josas), DELAGNEAU (Longjumeau et C.A. Paris Saclay), Mme BOUY (Louvres), MM. HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPEL (Maisons-Laffitte), THOMAS (Marcoussis (CA Paris Saclay)), D'ALLEMAGNE (Mantes-la-Coque (GPSO)), SCHEUER (Meudon (GPSO)), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre), MM.

Accusé de réception en préfecture  
Le 16/10/2023 à 13h05  
Date de télétransmission : 27/10/2023  
Mantes-la-Coque (78100)

TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), COTTIN (Roissy-en-France), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), TASTES (Sceaux), FORTIN (Sèvres (GPSO)), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), GHODBANE (Tremblay-en-France), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. VOLOVIK (Villaines-sous-Bois), CHEVALIER (Ville-d'Avray (GPSO)), FITAMANT (Villemomble), BEAUDEAU (Villepinte), AUGUSTE (Villiers-le-Bel), Mme HERMANN (Viroflay), M.BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. VALENTIN, délégué titulaire de Carrières-sur-Seine - Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le Fleury - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO - M. KANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan - M. THOREAU, délégué titulaire de Mandres-les-Roses - Mme VILLE-VALLEE, déléguée titulaire de Margency – M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. GIRAUD, délégué titulaire et M. BARONI, délégué suppléant de Montesson - M. CHAZAN, délégué titulaire d'Orsay et de la Communauté Paris Saclay - M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois - M. DANTAS, délégué titulaire de Saint-Cyr-l'Ecole - M. CAUSSIGNAC, délégué titulaire de Thiais - M. BROCHE, délégué titulaire de Vaires-sur-Marne - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. RARCHAERT, délégué titulaire de Villeneuve-la-Garenne - M. GREZE, délégué titulaire et M. PAVILLON, délégué suppléant de Villeparisis - M. LECOMTE, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine - M. TOULY, délégué titulaire de Wissous.

**Ont donné pouvoir :**

- Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont à M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort
- M. AUZANNET., délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France
- M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le Fleury à Mme HERMANN, déléguée titulaire de Viroflay
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. FITAMANT, délégué titulaire de Villemomble
- Mme VILLE-VALLEE, déléguée titulaire de Margency à M. AUGUSTE délégué titulaire de Villiers-le-Bel

Accusé de réception en préfecture  
07520005038 2023101628505E  
Date de transmission : 27/10/2023  
Date de réception préfecture : 27/10/2023



- M. CHAZAN, délégué titulaire d'Orsay et de la Communauté Paris Saclay à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- M. DANTAS, délégué titulaire de de Saint-Cyr-l'Ecole à M. ROSPINI-CLERICI, délégué titulaire du Chesnay-Rocquencourt
- M. RARCHAERT, délégué titulaire de Villeneuve-la-Garenne à M. DOUBLIC, délégué titulaire d'Asnières-sur-Seine
- M. TOULY, délégué titulaire de Wissous à M. LEROY, déléguée titulaire de Rungis

À l'unanimité, M. **SCHINDLER**, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine, est désigné comme secrétaire de séance.

## LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1321-3 ;

Vu les statuts du Syndicat ;

Vu la convention de concession de la distribution publique de gaz passée le 28 octobre 2022 entre le Syndicat et GRDF ;

Considérant que la commune d'Asnières-sur-Seine adhère au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France, et lui a transféré son pouvoir d'autorité concédante ;

Considérant que les ouvrages nécessaires à l'exploitation de la concession, notamment les canalisations, ont été remis à GRDF pour la durée de la concession ;

Considérant qu'en vertu de l'article 18 du cahier des charges de concession, GRDF a établi d'autres ouvrages de distribution publique ;

Considérant la mise hors service par GRDF d'une portion de canalisation situées avenue d'Argenteuil dans la commune d'Asnières-sur-Seine ;

Considérant la mise hors service par GRDF d'une portion de canalisation situées grande rue Charles De Gaulle dans la commune d'Asnières-sur-Seine ;

Considérant que l'exploitant Rte souhaite jouir de la pleine propriété de ces portions de canalisation,

À l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture  
075 29 069 438 - 202314148-23-50  
Date de rétrotransmission : 27/10/2023  
Date de réception préfecture : 27/10/2023

**D É L I B È R E :**

Article premier : Il est pris acte de la désaffectation des ouvrages suivants en vue de leur mise à disposition à Rte :

- √ 1 067 m de canalisation en acier, calibre 800 (initialement exploité en BP), avenue d'Argenteuil,
- √ 380 m de canalisation en fonte ductile, calibre 700 (initialement exploité en BP), grande rue Charles De Gaulle,

Article 2 : Ces désaffectations et opérations sont formalisées dans deux conventions entre le Sigeif, GRDF et Rte.

Article 3 : Les ouvrages décrits à l'article 1<sup>er</sup> sont par conséquent rayés des inventaires du patrimoine de la concession de distribution publique du gaz.

Le Président du Syndicat,  
**JEAN-JACQUES GUILLET**  
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération  
transmise à M. le Préfet de la Région  
Île-de-France, Préfet de Paris le  
et publiée sur le site internet du Sigeif le  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général,

  
Christophe PROVOT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 16 OCTOBRE 2023****DÉLIBÉRATION N° 23-51****OBJET :**

Convention de restitution de terrain entre la commune de Villepinte, Enedis et le Sigeif

L'an deux mille vingt-trois le seize octobre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-quatre sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le neuf octobre deux mille vingt-trois.

**Étaient présents :**

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), PARENT (Bièvres), Mmes MARIAUD (Bois-Colombes), BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. MOUTY (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), LEJEUNE (Celle-Saint-Cloud), FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville (GPSO)), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI - CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), SOILIH (Courneuve), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLAWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), LEDEUR (Ermont), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mmes CHAVANON (Fresnes (GOSB)), BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), LE ROUX (Gentilly (GOSB)), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), Mmes DELBOSQ (Île-Saint-Denis), BONNIER (Issy-les-Moulineaux et GPSO), MM. OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. GERARD (Loges-en-Josas), DELAGNEAU (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvres), MM. HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOMAS (Marcoussis (CA Paris Saclay)), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette (GPSO)), SCHEUER (Meudon (GPSO)), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montfermeil), M. SORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), GERBIER (Noisy-le-Sec),

.../...

FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), COTTIN (Roissy-en-France), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), TASTES (Sceaux), FORTIN (Sèvres (GPSO)), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), GHODBANE (Tremblay-en-France), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. VOLOVIK (Villaines-sous-Bois), CHEVALIER (Ville-d'Avray (GPSO)), FITAMANT (Villemombre), BEAUDEAU (Villepinte), AUGUSTE (Villiers-le-Bel), Mme HERMANN (Viroflay), M.BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. VALENTIN, délégué titulaire de Carrières-sur-Seine - Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le Fleury - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO - M. KANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan - M. THOREAU, délégué titulaire de Mandres-les-Roses - Mme VILLE-VALLEE, déléguée titulaire de Margency – M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. GIRAUD, délégué titulaire et M. BARONI, délégué suppléant de Montesson - M. CHAZAN, délégué titulaire d'Orsay et de la Communauté Paris Saclay - M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois - M. DANTAS, délégué titulaire de Saint-Cyr-l'Ecole - M. CAUSSIGNAC, délégué titulaire de Thiais - M. BROCHE, délégué titulaire de Vaires-sur-Marne - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. RARCHAERT, délégué titulaire de Villeneuve-la-Garenne - M. GREZE, délégué titulaire et M. PAVILLON, délégué suppléant de Villeparisis - M. LECOMTE, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine - M. TOULY, délégué titulaire de Wissous.

**Ont donné pouvoir :**

- Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont à M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort
- M. AUZANNET., délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France
- M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le Fleury à Mme HERMANN, déléguée titulaire de Viroflay
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. FITAMANT, délégué titulaire de Villemombre
- Mme VILLE-VALLEE, déléguée titulaire de Margency à M. AUGUSTE, délégué titulaire de Villiers-le-Bel

Accusé de réception en préfecture  
075-200050433-20231016-23-51-DE  
Date de transmission : 27/10/2023  
Date de réception en préfecture : 27/10/2023



- M. CHAZAN, délégué titulaire d'Orsay et de la Communauté Paris Saclay à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis
- M. DANTAS, délégué titulaire de de Saint-Cyr-l'Ecole à M. ROSPINI-CLERICI, délégué titulaire du Chesnay-Rocquencourt
- M. RARCHAERT, délégué titulaire de Villeneuve-la-Garenne à M. DOUBLIC, délégué titulaire d'Asnières-sur-Seine
- M. TOULY, délégué titulaire de Wissous à M. LEROY, déléguée titulaire de Rungis

À l'unanimité, M. **SCHINDLER**, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine, est désigné comme secrétaire de séance.

#### LE COMITÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1321-1,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu le contrat de concession de la distribution publique d'électricité qui lie le Sigeif et Enedis,

Vu le projet de convention de restitution par Enedis à la commune de Villepinte d'un terrain, cadastré section BL n°206, situé avenue Jules Ferry,

Considérant que la commune de Villepinte a transféré au Sigeif son pouvoir d'autorité concédante,

Considérant que les ouvrages nécessaires à l'exploitation de la concession ont été remis à Enedis pour la durée de la concession,

Considérant que le terrain se situe à l'intérieur de l'emprise d'un projet immobilier et que ne supportant, à terme, plus aucun ouvrage de distribution publique d'électricité et, en conséquence, n'aura plus vocation à demeurer dans le domaine concédé,

Considérant que la commune de Villepinte est seule à pouvoir recouvrer la pleine propriété de ce terrain,

À l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture 075-200050433-20231016-23-51-DE Date de télétransmission : 27/10/2023 Date de réception préfecture : 27/10/2023
--

**D É L I B È R E :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Prend acte de la désaffectation du terrain susvisé au service public de la distribution d'électricité, sous réserve de l'achèvement des travaux de déplacement du poste de répartition et du poste de transformation HTA/BT de distribution publique actuellement présent sur la parcelle.

**Article 2** : Est approuvée le projet de convention entre le Sigeif, la commune de Villepinte et Enedis, de restitution à la commune de ce terrain.

**Article 3** : Le Président du Sigeif est autorisé à signer cette convention et à prendre toute mesure d'exécution.

Le Président du Syndicat,  
**JEAN-JACQUES GUILLET**  
Maire de Chaville

.....  
Certifié exécutoire la présente délibération  
transmise à M. le Préfet de la Région  
Île-de-France, Préfet de Paris le  
et publiée sur le site internet du Sigeif le  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général,

  
Christophe PROVOT